

ARTELIA
Agence de Bordeaux / Le Haillan
Parc Sextant – Bâtiment D
6-8 av. des Satellites – CS 70048
33187 Le Haillan Cedex
Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82

COMPTE-RENDU MINUTES OF MEETING

Etude des aléas sur le bassin de risque du Marais Poitevin- Sud-Est de la Vendée

Comité de pilotage du 11/03/2021

De/From Yousra Bencheqroun Date 11/03/2021
Relecture DDTM le 12/04/2021
Réf. 4352731
E-Mail yousra.bencheqroun@arteliagroup.com Pages 1/4
Objet/Subject **COMITÉ DE PILOTAGE
RÉUNION DE PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE
FONTENAY VENDÉE**
PJ : Présentation réalisée lors de ce comité de pilotage

| Nom/Name | Entité/Organisme/Entity | Présent Visio | Diffusion/Distribution/E-mail / Autre (other) |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------|
| Grégory LECRU | Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte | X | X |
| Benjamin GAYRAUD | DDTM 85 | X | X |
| Patrick MARTINEAU | DDTM 85 | X | X |
| Lionel PAGEAUD | Maire de Doix-les-Fontaines | X | X |
| Yves GERMAIN | Maire de L'Hermenault | X | X |
| Elsie GUIGNARD | Chambre d'Agriculture | X | X |
| Ludovic HOCBON | Maire de Fontenay-le-Comte | X | X |
| Philippe MOUNIER | Président de l'Union des marais mouillés | X | X |
| Martial BARCQ | Adjoint à Pouille | X | X |
| Cyrille LABAT-DELILLE | SDIS | X | X |
| Marc BLANCHARD | Représentant FNE Vendée | X | X |
| Roger MAROT | Maire de Longèves | X | X |
| Arthur BRUNAUD | Chef du service Assainissement – CdC Pays de Fontenay-Vendée | X | X |
| Bertrand MITARD | Agriculteur - FDSEA 85 | X | X |
| Catherine MOREAU | Unité départementale de l'architecture et du Patrimoine de la Vendée | X | X |
| Nicolas FILLON | Adjoint à Mouzeuil-Saint-Martin | X | X |
| Jérôme BORTOLI | Directeur Général de Vendée Eau | X | X |
| Landry ROBIN | CRPF | X | X |
| Laurent DUPAS | Maire de Le Poiré-sur-Velluire | X | X |

COMPTE-RENDU / MINUTES OF MEETING

| | | | |
|----------------------|-----------------------------------------|---|---|
| Dominique GATINEAU | Maire d'Auchay sur Vendée | X | X |
| Nathalie RENOUX | Chambre de Métiers et de l'Artisanat | X | X |
| Pascal VILLENAVE | SPC | X | X |
| Nadine PELON | Chambre d'Agriculture | X | X |
| Yves LE QUELLEC | Association France Nature Environnement | X | X |
| Jean-Marie ARNAUDEAU | Maire de Foussais-Payré | X | X |
| Julien RENARD | Conseil Départemental de Vendée | X | X |
| Marion AUGER | SMVSA | X | X |
| Antoine LYDA | ARTELIA | X | X |
| Yusra BENCHEQROUN | ARTELIA | X | X |

M. Le Sous-Préfet de la Vendée introduit la séance en remerciant l'ensemble des élus et des acteurs locaux pour leur présence à ce Comité de Pilotage (COPIL) de lancement de l'étude des aléas sur le bassin de risque sud-est Vendée, sur le secteur de la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée. Ce Copil devait se tenir en présentiel avec l'ensemble des 80 communes concernées par l'étude mais les services de l'Etat doivent s'adapter au contexte sanitaire particulier actuel. Ainsi, il a été décidé de réaliser ce COPIL en visio conférence et d'en réaliser un sur les 4 communautés de communes concernées par l'étude.

La DDTM donne ensuite la parole à chacun des participants à la visioconférence pour se présenter, et introduit la présentation en rappelant le contexte ainsi que les objectifs de l'étude menée par les services de l'Etat. Elle aura pour objectif de mettre à jour et d'affiner la connaissance du risque inondation sur le territoire en s'intéressant aux les phénomènes de crue, de ruissellement et de remontée de nappe. Il est indiqué que la submersion marine ne sera pas étudiée et sera seulement prise en compte comme un frein hydraulique. Il est précisé que les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) Bassin du Lay, Sèvre Niortaise, l'Aiguillon sur Mer et La Faute sur Mer ne seront pas révisés.

Cette nouvelle connaissance permettra, le cas échéant, de réviser les Plans de Prévention des Risques inondations (PPRI) existants et/ou d'en prescrire éventuellement un ou des nouveaux PPR.

Les services de l'Etat expriment leur volonté de mettre en place un volet communication solide et ambitieux tout au long de cette étude des aléas avec la mise en place de nombreuses actions. Un site internet www.ppri-sudest-vendee.fr est d'ores et déjà en ligne et sera mis à jour tout au long de l'étude en contenus ludiques et accessibles à tous les publics. Il est demandé aux élus de partager et de communiquer sur ce site internet afin que l'ensemble des concitoyens puissent participer, apporter leurs témoignages, poser leurs questions et donner leur avis sur cette étude des aléas inondations.

ARTELIA présente ensuite les quatre phases de l'étude et les actions de communication prévues.

Interventions des différents acteurs :

- Mme Pelon Nadine demande si les syndicats de marais ont été contactés et invités à ce COPIL. La DDTM confirme qu'ils ont bien été destinataires du courrier d'information et invités à la réunion également.
- M. Brunaud se questionne sur la réalisation de plusieurs scénarios et l'intégration des pluies et remontées de nappe dans la modélisation. ARTELIA confirme que la modélisation prend en compte la pluie, et que les remontées de nappes peuvent également être représentées. La DDTM rajoute que 3 évènements seront modélisés (évènement fréquent, moyen et exceptionnel) comprenant chacun plusieurs scénarios.
- M. Hocbon exprime son inquiétude vis-à-vis des contraintes imposées par le PPRI, notamment par rapport aux éventuels projets prévus par les promoteurs sur plusieurs friches disponibles sur le territoire, tel que le projet Lussaud, ou encore le projet « Action Cœur de Ville » de la ville de Fontenay le Comte.
La DDTM indique que ces projets ont été identifiés et seront bien pris en compte dans le cadre de la concertation.
- M. Mounier s'interroge sur le coût de l'étude et fait part du mécontentement des syndicats de marais qui estiment que cette étude est ciblée sur l'amélioration de la connaissance, sur la communication et sur l'historique du marais Poitevin. Cela ne correspond pas aux attentes des syndicats qui ont besoin d'un vrai programme de travaux, et non d'études.

M. le Sous-Préfet confirme que les services de l'Etat ont bien conscience de ces éléments, et que le but de cette réunion est de faire participer et concerter tous les acteurs et remonter leurs préoccupations au fil des études. Il rappelle également que le sujet de la réunion est un PPRI qui a pour but de prévenir le risque sur les populations dans les zones habitées, et que la question des travaux doit être traitée dans le cadre du PAPI. Il ajoute également que le budget est cohérent avec la taille du territoire d'étude.

- La Chambre d'agriculture exprime son souhait de faire partie de la concertation bien en amont. La DDTM confirme que c'est bien pris en compte. ARTELIA rajoute que la Chambre d'Agriculture est bien identifiée parmi les grands acteurs à contacter.
- M. Brunaud demande s'il est prévu de mutualiser les actions de communication prévues dans le cadre de cette étude, et celles du PAPI de la Vendée.
ARTELIA explique que le PAPI et le PPRI sont deux documents différents mais complémentaires. Des discussions avec le porteur du PAPI peuvent se faire si besoin. ARTELIA s'engage à faire un effort pédagogique pour expliquer avec vigilance les différences entre un PAPI et un PPRI pour éviter toute confusion.
- M. Mitard se questionne sur les moyens à mettre en place pour protéger le milieu agricole.
La DDTM explique que les enjeux agricoles sont bien identifiés et qu'un dialogue important aura lieu avec les parties prenantes pour aboutir à un règlement du PPR pour les communes qui y seront soumises.
ARTELIA rajoute que l'aspect technique de l'étude est factuel et s'appuie sur des guides nationaux. En revanche, le PPRI n'a pas pour vocation de définir des travaux de protection contre les inondations.
- M. Germain demande si le diaporama présenté peut être téléchargé.
La DDTM confirme qu'il sera envoyé avec le Compte rendu.

Pour conclure la réunion, le sous-préfet remercie les présents et explique qu'il ne minimise pas l'ensemble des préoccupations que peut susciter cette étude qui constitue un exercice complet, équilibré dans la démarche et respectueux de l'environnement. Il rappelle qu'il est important de ne pas perdre de vue les objectifs de ce projet qui vise à la protection de vies humaines.

LE SOUS-PRÉFET DE FONTENAY LE COMTE

GRÉGORY LECRU